

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne ..	30 c.
Réclames, — ..	30
Faits divers, — ..	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues si elles ne sont
pas restituées dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Novembre 1876.

Chronique générale.

Le Temps a publié cette dépêche de son correspondant particulier de Vienne, qui jette un nouveau jour sur la situation :

« On dit qu'un traité d'alliance a été conclu entre la Russie et la Grèce.

Un des points de ce traité assurerait à la Grèce l'annexion de l'Épire et d'une partie de la Thessalie, où les Grecs sont en majorité. »

Cette nouvelle n'est pas encore certaine, et le Temps ne la publie que sous réserve ; mais étant donnée la situation, elle est probable.

On sait que la Grèce, depuis deux mois, se prépare à la lutte. La Chambre a voté un appel des réserves et un crédit, et le ministre des affaires étrangères a formulé à la tribune des revendications qui ne laissent aucun doute sur l'entrée en scène de ce petit Etat.

Il est donc naturel que la Russie cherche du côté de la Grèce une coopération qui lui manque aujourd'hui du côté de la Serbie, réduite à l'impuissance.

La Grèce ne dispose pas de forces bien considérables ; son armée, formée de soldats nouvellement mobilisés, n'opposera pas à la Porte une résistance plus énergique que l'armée serbe, si elle était, comme celle-ci, isolée dans son action. Mais opérant conjointement avec l'armée russe, elle peut faire une diversion importante en soulevant les populations grecques de l'Épire et de la Thessalie, et en obligeant la Turquie à diviser ses forces.

D'ailleurs, malgré l'antagonisme de race qui existe entre les Grecs et les Slaves, le passé impose presque cette alliance aux deux nations. Il y a cinquante ans, la Rus-

sie coopérait avec nous, à l'affranchissement de la Grèce, parce qu'elle y trouvait comme aujourd'hui une occasion de combattre son ennemi séculaire, l'Islamisme, qui a la clef du Bosphore.

Un événement relativement important a distrait il y a quelques jours nos honorables de l'irritation de nouveaux débats parlementaires. Députés et sénateurs étaient invités à l'inauguration de la nouvelle manufacture de Sèvres. Cette cérémonie a été honorée de la présence du corps diplomatique, des membres du cabinet, et c'est le Maréchal qui l'a présidée. De grands perfectionnements ont été, on le sait, apportés à la fabrication des porcelaines dans cette manufacture, la première du monde. Il a fallu installer de nouveaux locaux pour faciliter de nouvelles expériences. M. le Président de la République a lui-même allumé un des foyers, et en sa présence ont été mis au four des vases sur lesquels l'artiste avait composé des emblèmes et des inscriptions commémoratives.

M. le duc de Magenta a ensuite visité en détail les ateliers de moulage et les magnifiques collections du musée.

Décidément, l'entrevue (!) de M. Gambetta et de M. le maréchal de Mac-Mahon à Sèvres est l'événement du jour. Elle est commentée par toute la presse, et il résulte des informations recueillies par la Nation et Paris-Journal que cette entrevue, avec la mise en scène soigneusement préparée d'avance, avait pour but de faire faire entre le chef de l'Etat et le chef de l'opposition une première connaissance, en attendant une intimité plus grande, à laquelle ne serait pas opposée M^{me} la maréchale, qui aurait appris que, « sous une République, la force du talent, l'art de s'élever aux plus hautes positions parlementaires rapprochent toutes les distances. »

Le XIX^e Siècle est charmé. Il trouve tout naturel que le président de la commission

du budget usurpe des fonctions officielles. Il qualifie M. Gambetta d'illustre et de populaire ; peu s'en faut qu'il ne lui donne le titre de dauphin de France, comme au bon temps de M. Thiers. Hélas ! nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve, et nous vivons à une époque où le ridicule est une chance de succès et où l'in vraisemblance se réalise tous les jours.

LE PROTECTORAT DE M. GAMBETTA.

Lorsque M. Gambetta fait retour vers le passé, compare sa gloire présente et sa vie d'autrefois, il doit sentir comme une bouffée d'orgueil qui lui monte au cerveau.

Il y a cinq ans à peine, dépossédé de sa dictature par les élections de 1871, il prenait tristement la route d'Espagne, non sans grandes appréhensions pour lui-même, et fort disposé à laisser la France le juger par contumace.

Puis il revint, modeste et résigné, comme Edouard IV retombé duc d'York, réclamant son petit avoué politique, une place ignorée au sein des gauches dans le Parlement nouveau.

Aujourd'hui, les divisions de la droite, les trahisons du centre droit, l'inerte faiblesse du centre gauche, et aussi sa propre habileté, l'ont porté sinon au sommet des grandeurs apparentes, du moins au faite de la puissance réelle.

Il n'est pas chef d'Etat et ne voudrait point l'être, car il se juge, avec raison, trop actif pour accepter un titre sans fonctions.

Il n'est pas ministre et ne le sera de quel- que temps, parce qu'il dédaigne les emplois subalternes, et qu'à son estime mieux vaut commander au gouvernement qu'obéir à la majorité parlementaire.

Cromwel, qui pouvait être roi et ne s'en souciait, disait fort sagement : « Le pouvoir royal a des limites que lui assignent les anciennes Constitutions du pays. — La puissance protectorale est absolue. »

M. Gambetta est donc maître du Parlement et protecteur du ministère. Cette situation exceptionnelle, il l'a conquise sur des

adversaires irrésolus, sur des amis compromettants.

De temps à autre, il fait rugir le lion de Belleville, et le centre gauche affolé lève vers lui des mains suppliantes : Seigneur, protégez-nous !

Après quoi, du bout de sa cravache, il montre les modérés, rampants, tremblants, aplatis ; il calme le fauve par de bonnes promesses : « Sois patient, — l'heure sonnée, je te les livrerai. »

Et des deux côtés l'on s'accorde à louer sa sagesse, à mendier ses faveurs. Certes, nous ne contestons pas à M. Gambetta la légitimité de son pouvoir. Seul, il a bien jugé le parti qui pouvait faire obstacle à sa fortune, et tandis que d'autres, moins avisés, s'efforçaient de le combattre, il a préféré l'asservir.

Et aujourd'hui, sûr de sa force, et ne redoutant plus chez ses vassaux une protestation de conscience ou un retour de dignité, il siège en souverain, et reçoit avec plus de mépris que de vanité les hommages des gouvernants.

De temps à autre, il appelle du doigt un ministre (le règlement ne permet pas de siffler en séance), et le ministre, quant il précipitamment sa stalle, va recueillir ses ordres.

Et chaque jour l'on assiste à un spectacle qui réjouit fort les galeries :

M. Gambetta, renversé sur son fauteuil, les mains dans les poches, les yeux au plafond, écoutant d'une oreille distraite les supplications de M. de Marcère, debout devant lui, la tête basse, l'attitude humble.

Puis le chef des gauches fait un geste d'acquiescement, se dirige vers la tribune, et du bout de sa botte relève le ministère, qui chan- celait.

Nous ne sommes point suspects de sympathies ardentes pour l'ex-dictateur de Tours, mais si, en bonne justice, la puissance doit appartenir au plus fort, au plus intelligent, au plus résolu, M. Gambetta a le droit de réclamer la large part dans le gouvernement de la France.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE FACTEUR DE CANTON.

(Suite.)

V.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, Effendon ne rentra chez lui qu'au milieu de la nuit, et ce fut seulement le lendemain, lorsqu'il fit demander Marie, qu'il s'aperçut de sa disparition.

Les domestiques ne l'ayant point vue sortir, ne purent donner aucun renseignement.

Le facteur fouilla tous les coins de la maison, courut chez ses amis, interrogea les voisins, et épédia ses gens sur tous les points de Canton ; mais toutes ces recherches furent d'abord inutiles.

Enfin pourtant, vers le soir, des bateliers lui apportèrent une cravate tachée de sang qu'ils avaient trouvée dans le Tigre, et sur laquelle Effendon reconnut le chiffre de Marie !

Le malheureux père demeura foudroyé devant ce lugubre indice ! Il n'en pouvait plus douter, sa fille était morte, et morte assassinée !...

Mais où le crime avait-il été commis ? dans quel but ? par quelles mains ? Son esprit se perdait en suppositions impossibles.

En vain il suspendait pour ainsi dire son désespoir, afin d'interroger ses souvenirs ; rien ne le mettait sur la voie ; et au milieu de ces obscurités, une vérité seule restait, mais irréusable, terrible ; on avait assassiné sa fille !

Effendon répétait ces mots avec égarement, comme un homme qui cherche à s'éveiller d'un rêve horrible.

Il se donnait en vain à lui-même toutes les preuves qui rendaient ce malheur certain ; son cœur luttait contre sa raison.

A chaque bruit de voix dans l'escalier, à chaque porte vivement ouverte, il se détournait en tressaillant, dans l'espérance de voir Marie !

Mais les jours se succédèrent sans qu'elle reparût, et le facteur fut enfin forcé d'ajouter foi à son malheur.

Cette certitude le jeta dans un inexprimable abattement. Il brisa subitement toutes ses relations, abandonna la direction du comptoir aux agents inférieurs, et écrivit à la compagnie pour qu'elle s'occupât de pourvoir à son remplacement.

Ses amis essayèrent en vain de lui faire accepter quelques consolations ; il avait perdu jusqu'au pouvoir de les écouter.

Couché sur un lit de repos devant le portrait de

Marie, il passait des journées entières dans une immobilité complète, regardant sans voir et écoutant sans répondre.

Son activité énergique et curieuse d'autrefois avait fait place à une sorte de torpeur indifférente ; on eût dit qu'en disparaissant la jeune fille avait emporté avec elle sa force et sa volonté ; triste abaissement des âmes les plus fortes, quand elles se sont laissées remplir par une seule affection, et que le malheur frappe celle-ci dans sa racine.

Un jour qu'Effendon avait pourtant été forcé de se faire violence pour régler avec le Kong-hang quelques affaires que lui seul pouvait terminer, et qu'il passait devant la porte interdite de la ville chinoise, une longue troupe de chameaux qui arrivaient chargés de sel et de charbon le força à s'arrêter.

Le dernier venait de franchir la porte, et le facteur immobile à la même place regardait machinalement passer les voitures à voiles en équilibre sur leur unique roue, les litières portées à bras, les grandes brouettes poussées par un seul homme, et transportant les voyageurs avec leurs bagages, lorsque son regard tomba sur une somptueuse voiture à quatre roues et à panneaux de laque, traînée par des chevaux richement enharnachés.

Elle était conduite par un cocher facile à reconnaître pour Coréen à l'ampleur de sa robe, à son chapeau conique et en bambous tressés, et à ses

botte de coton piqué.

Sur les panneaux de laque noire se détachait, en relief doré, le bâton de mandarin couronné d'une guirlande de jasmin argenté.

La voiture, arrêtée un instant par les embarras de la rue, venait de se remettre en marche, et passait devant Effendon...

Tout-à-coup les rideaux de soie qui les fermaient s'agitèrent, et un cri partit !

Le facteur, qui allait continuer sa route, se détourna éperdu ! Il avait reconnu cette voix qui ne ressemblait à aucune autre !...

Dans ce moment, les rideaux agités s'entr'ouvrirent vivement.

Un nouveau cri se fit entendre, et un visage de femme se pencha au dehors !...

C'était Marie.

L'Américain étendit les bras et voulut s'élaner vers elle !... mais la voiture entra sous la porte chinoise, et les chevaux trouvant un espace libre l'emportèrent plus rapidement.

Effendon éperdu la poursuivit en criant, et il allait l'atteindre lorsque les soldats chinois qui gardaient la porte lui harrèrent le passage.

— Ma fille ! malheureux, c'est ma fille ! s'écria le facteur qui cherchait à se dégager.

— Aux factoreries, aux factoreries, chien ! répliquèrent les soldats en le repoussant.

— Non, reprit Effendon égaré, laissez-moi !...

En ce qui nous concerne, il nous paraît illogique que le pouvoir demeure aux mains d'un parti qui a aliéné son indépendance dans la Chambre, et n'a jamais eu la majorité dans le pays, et puisqu'il est établi que M. Gambetta est notre maître, que l'on régularise donc sa situation, enfin qu'on lui donne hardiment le titre qui lui manque. Ce sera justice.

La 9^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine a rendu son jugement dans le procès en diffamation intenté à la requête du R. P. Dulac, directeur de l'école Sainte-Geneviève, et des pères de famille agissant au nom de leurs enfants mineurs, contre la République française, la Petite République, le Peuple et le Bien public.

Les gérants de ces quatre journaux ont été condamnés chacun à 2,000 fr. d'amende, et, pour dommages-intérêts envers la partie civile, à l'insertion du jugement en tête des journaux condamnés, et de plus à l'insertion dans dix journaux de Paris et dix journaux de province, le prix de l'insertion limité à 6,000 fr.

Etranger.

Nous trouvons, dans la partie officielle du Journal de Saint-Petersbourg, le texte suivant de la dépêche-circulaire du chancelier de l'empire, prince Gortschakoff, aux représentants de Russie à Pétranger, en date de Tsarskoé, le 4^e/13 novembre 1876 :

« Les déplorables événements qui ensanglantent la presqu'île des Balkans ont profondément ému l'Europe. Les cabinets se sont concertés et ont reconnu la nécessité de mettre un terme à cet état de choses, pour l'honneur de l'humanité et le repos général.

« Ils ont arrêté l'effusion du sang en imposant un armistice aux deux partis, et sont convenus de fixer les bases sur lesquelles la paix doit être établie, afin d'offrir aux populations chrétiennes des garanties sérieuses contre les incorrigibles abus de l'administration turque, ainsi que contre l'arbitraire sans frein des fonctionnaires ottomans, et de rassurer ainsi l'Europe contre le retour périodique de ces luttes sanglantes.

« Le cabinet impérial a contribué de tous ses efforts à constituer le concert des grandes puissances en vue d'une question où les intérêts politiques doivent s'effacer devant l'intérêt plus général de l'humanité et du repos européen. Il ne négligera rien de ce qui peut dépendre de lui afin que cet accord aboutisse à un résultat sérieux et solide, répondant aux exigences de la conscience publique et de la paix générale.

« Mais tandis que la diplomatie délibère depuis un an, afin de traduire en faits le concert des volontés de l'Europe, la Porte a eu le loisir de convoquer du fond de l'Asie et de l'Afrique le ban et l'arrière-ban des forces les moins disciplinées de l'isla-

maïme, de soulever le fanatisme musulman et d'écraser sous le poids du nombre les populations chrétiennes en lutte pour leur existence.

« Les auteurs des horribles massacres qui ont révolté l'Europe continuent à jouir de l'impunité, et, à l'heure qu'il est, leur exemple propage et perpétue dans toute l'étendue de l'empire ottoman, et sous les yeux de l'Europe indignée, les mêmes actes de violence et de barbarie.

« Dans ces conjonctures, fermement décidé pour sa part à poursuivre et à atteindre par tous les moyens en son pouvoir le but tracé par le concert des grandes puissances, S. M. l'empereur a jugé nécessaire de mobiliser une partie de son armée.

« Sa Majesté impériale ne veut pas la guerre et fera tout ce qui est possible pour l'éviter. Mais elle est résolue à ne point s'arrêter tant que les principes reconnus équitables, humains, nécessaires par l'Europe entière, et auxquels le sentiment public de la Russie s'est associé avec la plus grande énergie, n'auront pas reçu leur entière exécution, sanctionnée par des garanties efficaces.

« Vous êtes autorisé à donner lecture et à laisser copie de la présente dépêche à M. le ministre des affaires étrangères.

« Recevez, etc. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Vaudelnay. — Jeudi dernier, vers huit heures du soir, le feu s'est déclaré dans une écurie appartenant à M. Louis Robin, cultivateur à Mesmé, commune du Vaudelnay-Rillé.

Cesinistre est purement accidentel. A sept heures, M. Robin était entré dans son écurie avec une lanterne pour soigner ses deux chevaux et préparer leur litière, et il est probable qu'une étincelle aura allumé cet incendie.

Dès les premières lueurs, la femme Robin s'en est aperçue; son mari a pu faire sortir ses deux chevaux avec beaucoup de peine.

L'un de ses amis, qui passait la soirée avec eux, est monté à cheval pour aller demander du secours au Vaudelnay; mais ce secours est arrivé trop tard; l'écurie et le grenier situé au-dessus ont été complètement détruits.

La perte est estimée 1,100 fr. environ, couverte par une assurance.

Trèves-Cunault. — Vendredi matin, M. le curé de Trèves-Cunault constata que le tronc de son église avait été forcé et l'argent enlevé.

Le sacristain avait ouvert l'église, suivant son habitude, à cinq heures, pour sonner l'Angelus. A sept heures il était revenu pour la messe, et c'est à ce moment que l'on constata que le couvercle avait été soulevé violemment. Ce vol a donc été commis entre cinq et sept heures. L'auteur est resté inconnu.

La Chapelle-sous-Doué. — Vendredi dernier, le sieur Louis Gautier, cultivateur à la

Chapelle-sous-Doué, avait laissé seuls à la maison sa fille aînée et son petit garçon âgé de 6 ans.

La jeune fille quitta un instant le logis, et son petit frère profita de son éloignement pour prendre des allumettes chimiques et les allumer auprès d'un chaumier. Tout à coup le feu se communiqua au chaumier qui fut détruit en peu d'instants.

Grâce au concours des voisins, cet incendie n'a eu aucune suite grave; la perte est même peu considérable.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Le quatrième trimestre des assises de Maine-et-Loire a été ouvert à Angers, aujourd'hui lundi, sous la présidence de M. Morin, chevalier de la Légion-d'Honneur, conseiller à la Cour d'appel, ayant pour assesseurs MM. d'Espinay et Charil de Ruillé, conseillers à ladite Cour.

Voici le rôle des affaires qui seront jugées dans cette session :

Lundi 20 novembre. — 1. Edouard Moreau, incendie volontaire; défenseur, M^e Morillon du Bellay. — 2. Reine-Mathurine Coudé, vols domestiques; défenseur, M^e Aubry; — Marie Coudé, complicité; défenseur, M^e Pluyette; — Marie Bazantay, vols domestiques; défenseur, M^e Guérin de la Roussardière.

Ministère public : M. Métivier.

Mardi 21. — 3. Jean Guérin, attentats à la pudeur; défenseur, M^e Lardin de Musset. — 4. Eugène-Auguste Martin, vols qualifiés; défenseur, M^e Cobain. — 5. Jean Esnault, attentat à la pudeur; défenseur, M^e Affichard.

Ministère public : M. de la Férandière.

Mercredi 22. — 6. Félix-Louis Binsse, faux et abus de confiance qualifiés; défenseur, M^e Affichard.

Ministère public : M. Métivier.

Jeudi 23. — 7. Claude Chaptinel, attentats à la pudeur; défenseur, M^e Semery. — 8. Théophile Lambert, attentat à la pudeur; défenseur, M^e Primault. — 9. Louis Godard, attentat à la pudeur; défenseur, M^e Perrault.

Ministère public : M. de la Férandière.

Vendredi 25. — 10. Louis-René Bellanger, coups et blessures volontaires; défenseur, M^e Affichard.

Ministère public : M. Métivier.

LA CLASSE DE 1876.

C'est à partir du lundi 13 novembre dernier que les jeunes gens nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1856, et qui par conséquent ont déjà atteint l'âge de vingt ans ou atteindront cet âge avant l'expiration de cette année, sont tenus de se présenter, munis de leur acte de naissance, au bureau militaire de la mairie de la commune sur le territoire de laquelle ils sont nés ou domiciliés, pour s'y faire inscrire sur le tableau de recensement de la classe de 1876, qui sera appelée sous les drapeaux dans le courant de l'année 1877.

Les maires auxquels incombe le devoir de procéder à cette longue et difficile opération ont généralement décidé que les inscriptions se feraient tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à trois heures après midi.

Ils ont eu d'ailleurs le soin de provoquer, au moyen d'avis publics, la déclaration à laquelle sont tenus non-seulement les jeunes gens, mais encore les pères, mères ou tuteurs dont les enfants ou pupilles, nés en quelque cause que ce soit, en leur indiquant qu'ils ont eux-mêmes intérêt à faire ces déclarations, puisque ceux des jeunes gens appelés par la loi qui seraient omis se trouveraient ainsi retardés d'une ou plusieurs années leur libération.

Ces avis rappellent aussi les dispositions des articles 6 de la loi du 6 novembre 1875 et 60 de la loi du 27 juillet 1872, portant recensement par suite de fraude et de manœuvres seront déférés aux tribunaux et ment d'un mois à un an.

Les jeunes gens qui atteindront leur majorité avant le recensement devront être inscrits au domicile de leurs parents, alors même qu'ils auraient un domicile distinct de celui de leur père ou de leur mère. Il sera fait exception à cette règle pour les jeunes gens mariés, qu'ils soient majeurs ou mineurs, lorsqu'ils auront un domicile autre que celui de leur père ou de leur mère.

Si le père est interdit et s'il n'habite pas au même lieu que la mère, c'est le domicile de celle-ci qui devient le domicile légal du fils.

Les certificats, les extraits d'actes de l'état civil, et généralement toutes les pièces que les jeunes gens ont à produire pour leur inscription sur les tableaux de recensement, seront, au surplus, affranchis du droit de timbre et devront, en outre, être délivrés sans frais.

Les maires prendront sur l'instruction des jeunes gens des renseignements précis qu'ils recueilleront, en leur faisant comprendre qu'ils ont tout intérêt à indiquer exactement leur degré d'instruction, puisque leur déclaration donnera les moyens de les classer dans tel corps, de manière à utiliser leurs capacités de la façon qui peut leur être le plus profitable. Le gouvernement espère pouvoir ainsi s'entourer de renseignements statistiques aussi certains que possibles sur les progrès de l'instruction en France.

Angers. — Le Concours agricole régional de 1877, à Angers, aura lieu du samedi 19 au lundi 28 mai, pour la région comprenant les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministre de l'agriculture et du commerce, au plus tard le 20 avril, une déclaration écrite dans la forme prescrite. Toute déclaration parvenue au ministère après

ma fille... je veux la suivre!

— C'est un fou, répétèrent quelques voix.

— Il faut le jeter dans le Tigre!

— Tenez-le bien.

Ils avaient en effet saisi le facteur, qui poussa un cri de rage, et fit un suprême effort en voyant la voiture près de disparaître au détour de la rue.

Mais l'officier manchou qui commandait le poste venait d'arriver suivi de plusieurs autres soldats qui se jetèrent sur lui, le terrassèrent, et, après lui avoir lié les pieds et les mains avec les cordes de leurs arcs, le chargèrent sur un âne et le ramenèrent vers les factoreries, au milieu des insultes et des risées de la populace.

VI.

Le soir même de ce jour, Walter Effendon et You-hi étaient enfermés dans la pièce la plus retirée de la maison du facteur américain.

Le haniste, assis sur un fauteuil de bambous, semblait inquiet, et ses regards se portaient souvent vers la porte, comme s'il eût craint d'être surpris dans cette entrevue.

Quant à Effendon, il se promenait d'un air agité, tenant des papiers à la main.

Rendu à la liberté depuis quelques heures seulement, il s'était pressé de mander le négociant chinois auquel il avait tout confié.

En apprenant le déguisement de Marie, qu'il avait toujours prise pour le fils du facteur, You-hi témoigna une vive surprise; mais lorsque Effendon arriva à lui raconter l'étrange rencontre du matin, son étonnement devint de l'incrédulité.

Cependant l'Américain persista dans son affirmation.

Ce double cri dont il était encore troublé avait bien été poussé par Marie; ces traits qu'il avait entrevus étaient bien les siens.

Sa fille n'était point morte, mais au pouvoir d'un ravisseur qu'il voulait découvrir à tout prix.

Il venait en conséquence d'écrire une requête au gouverneur ou vice-roi de Canton, dans laquelle il exposait brièvement les faits et demandait que Marie fût recherchée et rendue.

— Si tu ne promets une récompense, le gouverneur ne fera aucune démarche, observa You-hi.

— Tu as raison, dit le facteur; je vais ajouter que je paierai pour ces recherches ce qu'il exigera...

— N'écris point cela, interrompit vivement le haniste; ils exigeraient tout ce que tu possèdes. Offre une somme ronde... mille liangs, je suppose.

— Soit! dit Effendon, qui courut à une table pour joindre cette promesse à sa pétition. Mais comment faire parvenir directement cette demande au vice-roi?

— Tu n'as qu'un moyen, dit You-hi, et bien qu'il soit contraire aux lois...

— Tu as raison, interrompit l'Américain en se levant; je cours à la porte chinoise.

— Et surtout, reprit You-hi, qui baissa la voix, ne dis point que c'est moi qui t'ai donné ce conseil; car si l'on me soupçonnait d'être dans la confidence, je serais perdu.

Effendon rassura le haniste en lui promettant la plus grande discrétion, et le quitta pour courir aux factoreries, afin de réunir ses amis.

Le moyen qu'il voulait employer pour faire parvenir sa requête exigeait en effet leur secours.

L'expérience ayant appris que les pétitionnaires remis aux mandarins par les étrangers n'arrivaient jamais au vice-roi, les plus hardis avaient inventé une méthode bizarre, mais certaine, de les faire parvenir à leur adresse.

Ils se rassemblaient pour cela au nombre de trente ou quarante, dispersaient à coups de bâtons le poste qui gardait la porte, et se précipitaient dans la ville chinoise en poussant de grands cris, et en crevant les lanternes de papier des marchands.

Ceux-ci, saisis d'une terreur panique, prenaient aussitôt la fuite; les gardiens des rues fermaient les barrières, et les dizainiers (1) couraient chercher

(1) Les rues sont barrées, de loin en loin, par des barrières que gardent des soldats, et que l'on ferme dès qu'il s'élevé quelque tumulte. Il y a en outre, de dix maisons, en dix maisons, un dizainier; c'est un chef de famille chargé, sous sa responsabilité, de la surveillance d'une partie de la rue. Chaque bourgeois remplit à son tour ces fonctions de dizainier.

un mandarin qui arrivait enfin pour connaître le motif de cette subite irruption.

Alors les pétitionnaires abaissaient leurs bâtons, présentaient leur demande et se retiraient, certains que le vice-roi, instruit de ce désordre, voudrait voir la requête qui y avait donné lieu.

L'expédition d'Effendon réussit au-delà de ses espérances, car le hasard amena la litière du vice-roi lui-même au plus fort du tumulte, et ce fut à lui que le facteur remit sa supplique.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 20 novembre 1876.

LES MUSCADINS

Drame patriotique en 5 actes et 8 tableaux, de Jules Claretie.

La scène se passe sous le Directoire.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

cette date sera considérée comme nulle et non avenue.

Les programmes et les formules de déclaration seront distribués gratuitement dans toutes les préfectures et sous-préfectures.

Mirebeau. — Un bien fâcheux accident est encore arrivé jeudi à Mirebeau.

Un enfant de 15 ans, Alcide Tassin, conduisait vers une heure de l'après-midi une charretée de foin, lorsque, devant la maison de M. Jourdain, il tourna trop brusquement et fut écrasé entre le mur et l'une des roues de la charrette.

Tours. — Nous apprenons, dit l'*Indépendant*, que M. le lieutenant-général Cannon, habitant depuis longtemps la commune de Saint-Cyr, près Tours, vient de partir pour Londres où il est mandé au ministère de la guerre.

Lors de la guerre de Crimée, M. le général Cannon a fait brillamment la campagne à la tête d'une division turque, dont l'organisation lui avait été confiée.

Un phénomène fort singulier s'est produit, il y a quelques jours, dans une commune des environs de Tours.

Un propriétaire de Joué, M. B., se trouvait dans son cellier, lorsqu'un violent coup de tonnerre vint à se faire entendre. M. B. en reçut une commotion assez faible et rentra bientôt dans la maison.

Mais, en se découvrant, il s'aperçut que sa chevelure était restée tout entière dans son chapeau ; le fluide électrique l'avait subitement rendu chauve.

Ce n'est pas tout. Sa barbe, qui se composait de poils blancs et de poils noirs, avait subi une complète transformation. Les noirs avaient été brûlés, les blancs avaient été épargnés, et, depuis, tous ont repoussé, d'une entière et égale blancheur.

Peut-être la victime du phénomène eût-elle préféré que le fluide électrique eût procédé à l'inverse, en respectant l'ébène de sa barbe.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Les Sables-d'Olonne. — Le dimanche soir, 12 octobre, à l'île d'Yeu, pendant la tempête, un bateau, monté par deux hommes, était à la mer. Ces malheureux étaient en grand danger : le bateau de sauvetage est parti immédiatement à leur secours et les a sauvés. Il a dû lutter pendant sept heures pour les ramener au port. Malheureusement, tout près et avant de rentrer, ce bateau a chaviré et deux matelots de l'équipage se sont noyés.

Toutes les chaloupes des pêcheurs des Sables, où on en compte bien 105, étaient dans le port ; elles ne sortent pas le dimanche ; sans cette circonstance, nous aurions eu bien des sinistres à enregistrer. Une seule, appelée *la Voyageuse*, était à la mer ; elle a pu se maintenir et s'est réfugiée à l'île d'Yeu.

L'*Echo de la Mayenne* raconte la triste fin d'un malheureux qui avait la funeste habitude de s'enivrer :

« Mercredi dernier, une mort affreuse a été constatée en la commune de Saint-Jean-sur-Erve. Le nommé Masson (François-Charles), âgé de 56 ans, journalier, a été trouvé brûlé vif dans son foyer.

Il avait le corps complètement grillé depuis les genoux jusqu'à la gorge.

Vers huit heures du soir, un voisin, le sieur Cribier, l'avait entendu se plaindre ; il entra chez lui avec ses domestiques, et ils trouvèrent le malheureux couché sur le ventre devant le foyer, le corps nu et grillé ; ils le mirent dans son lit et l'entendirent articuler : « Je suis perdu ! »

On alla chercher M. le curé, qui vint administrer environ une heure après, et c'est à ce moment qu'il rendit le dernier soupir.

Masson était adonné à la boisson, et c'est sans doute en voulant allumer sa pipe qu'il est tombé dans le foyer, où il n'y avait cependant que très-peu de feu.

Il vivait seul dans cette maison depuis huit ans qu'il était veuf. Il avait chez lui toute espèce de boissons, avec lesquelles il s'enivrait. »

Faits divers.

LE LANCEMENT DU *Trident*.

Le *Trident*, cuirassé de premier rang, du type similaire au *Richelieu*, vient d'être lancé à Toulon.

Le *Trident* a été mis en chantier le 3 août 1869 sur les plans de M. Sabathier, directeur des constructions navales et directeur du matériel au ministère de la marine. M. l'ingénieur Fliche a été chargé de suivre la construction de ce vaisseau.

Avant de quitter son berceau, le *Trident* a reçu la bénédiction de M^r Terris, évêque de Frejus et Toulon. Le lancement s'est opéré avec la plus grande précision ; à onze heures, cette masse immense, haute de 16 mètres, longue de 102, d'une largeur de 18 mètres et dont le poids est de 8,500,000 kilogrammes, s'est lancée dans la mer, au bruit des applaudissements de la foule immense qui était accourue pour assister à ce si imposant spectacle.

Ce bâtiment est en bois, sauf aux extrémités avant et arrière, réservées aux logements, et qui sont en tôle d'acier. Sa cuirasse a 22 centimètres d'épaisseur à la flottaison.

L'artillerie sera concentrée dans un réduit appelé fort central, recouvert d'un blindage en plaques de fer forgé de 16 centimètres d'épaisseur. Quelques autres pièces seront placées sur le pont supérieur ; voici d'ailleurs le détail des canons que portera notre grand cuirassé :

Réduit central	6 canons de 27 c.
Pont supérieur	demi-tourelles 6 — 27
	avant du pont 1 — 24
	trib. et babord 6 — 24

Plus 2 mitrailleuses de 4 cent.
Il est bon de rappeler qu'un canon de 27 centimètres pèse 34,000 kilogrammes avec son affût, qu'il lance un boulet de 240 kilogrammes, avec une charge de poudre de 50 kilogrammes ; la portée maximum d'un canon de 27 cent. est de 12 kilomètres, son projectile plein peut percer une cuirasse de 30 centimètres d'épaisseur à la distance de 400 mètres.

On juge par les chiffres qui précèdent de la puissance formidable qu'aura l'artillerie du *Trident*.

La machine du *Trident* est de la force de 4,800 effectifs, devant imprimer au navire une vitesse de 20 à 25 kilomètres à l'heure à l'aide d'une seule hélice.

Le *Trident* sera pourvu à son avant d'un éperon en bronze de 4 mètres de longueur, pesant 20,000 kilogrammes.

L'équipage de ce vaisseau sera de 700 hommes, état-major compris.

Bien que le *Trident* flotte sur la mer depuis huit jours, il est encore bien loin de pouvoir concourir à la défense du pays. Il faut une année au moins pour que ce navire soit en mesure de faire partie d'une escadre ; cette année sera consacrée à ses aménagements intérieurs, au montage de sa machine, à l'opération de son blindage, à la pose de son hélice, à l'établissement de sa mâture et à l'installation de son artillerie.

Des machines de guerre comme le *Trident* ne s'improvisent pas ; elles sont, de plus, une lourde charge pour le Trésor, car, lorsque le pavillon français flottera à sa corne, prêt à être glorieusement défendu par ses canons monstres, ce navire coûtera bien près de 20 millions au pays.

Jeudi soir, les habitués du café Riche, à Paris, voyaient arriver successivement et se diriger du côté du restaurant des hommes graves que l'on n'est pas accoutumé d'y rencontrer. C'étaient les convives d'un grand dîner offert à l'illustre chimiste Chevreul pour fêter la cinquantième année de son professorat et de son entrée à l'Académie des sciences. Un grand nombre de savants de Paris, de la France et de l'étranger, venaient assister à la célébration de ces noces d'or et entouraient le vénérable savant, qui compte aujourd'hui quatre-vingt-dix ans bien sonnés et qui se distingue par une vigueur d'intelligence et de corps véritablement extraordinaire à un tel âge.

Une expansive et franche gaieté anima tout le dîner. Le héros de la fête répondit d'une voix ferme aux toasts qui lui furent portés et, comme tout le monde, ne se retira qu'à onze heures. On citait dans les groupes ce mot aimable du savant, à qui l'on disait

un jour, en lui faisant compliment de sa verdeur :

— Vous êtes le plus jeune des professeurs.

— Dites, répondit M. Chevreul en souriant, le doyen des étudiants.

Cette fête touchante laissera un durable souvenir à tous ceux qui y ont assisté.

On se rappelle que M. Chevreul avait accepté la candidature au Sénat pour le département de Maine-et-Loire.

Le 10 novembre, à Pleslin (Côtes-du-Nord), un enfant âgé de 14 mois a été trouvé par sa mère étranglé dans son berceau. Peindre la douleur de celle-ci serait impossible. Quelques instants auparavant, vers une heure de l'après-midi, elle avait quitté son enfant pour aller au lavoir. De crainte qu'il ne tombât du berceau, elle avait attaché une petite corde en travers du lit. A son retour, vers deux heures, elle trouve son enfant en dehors du berceau, suspendu par la corde, la tête engagée. Elle le prend immédiatement dans ses bras et pousse des cris de désespoir.

On accourt, on frictionne l'enfant. Peine inutile, hélas ! il était mort.

Un nez en fusion. — On jouait ce moment au théâtre du Château-d'Eau, à Paris, un drame nouveau de M. X. de Montépin, le *Béarnais*. Le jour de la première représentation, M. Granier, l'artiste chargé du rôle d'Henri IV, s'était fait modeler un nez en cire de façon à ressembler autant que possible au roi vert-galant.

On avait probablement calculé que ce nez pourrait résister jusqu'à minuit, heure à laquelle finit le spectacle ordinaire.

Mais le spectacle se prolongeait fort avant dans la nuit, et à mesure que le spectacle se prolongeait, le nez du pauvre Béarnais fondait.

Alors, les spectateurs qui se trouvaient à proximité de la scène, le voyaient user de prétextes différents pour pouvoir porter la main à son visage. Tantôt il faisait semblant d'essuyer une larme furtive, tantôt il se cachait la tête dans ses deux mains comme un homme pris d'un profond désespoir. A force de sangfroid, M. Granier est parvenu à maintenir jusqu'à la fin la forme de sa cire. Mais un quart d'heure de plus et il ne restait plus rien du nez d'Henri IV !

Deux individus sont sur le point de mourir d'une déplorable plaisanterie dont ils ont donné le spectacle dans le bureau de la douane de Nîmes.

Surpris en flagrant délit de contrebande, ils avaient été conduits devant les employés de l'administration et ils cherchaient à nier leur culpabilité en déclarant qu'une bouteille d'alcool dont ils étaient porteurs était pour leur usage personnel, lorsqu'on leur enjoignit d'avoir à se dépouiller de leurs vêtements.

Feignant alors un grand désespoir, nos deux contrebandiers se plongent dans le sein un couteau catalan, et en un clin d'œil le corps du délit s'échappe d'une vessie percée d'outre en outre et imbibe leurs vêtements.

Puis, spéculant sur l'effet prodigieux qu'ils allaient produire pour pouvoir se tirer des griffes de la douane, ils mettent le feu à leur train de derrière.

Malheureusement pour eux, il n'avaient pas tenu compte dans leur calcul de la quantité de spiritueux dont ils avaient arrosé leur épigastre ; aussi, à peine s'étaient-ils attachés au dos une queue flamboyante qu'ils étaient subitement enveloppés de flammes.

Les douaniers se précipitent à leur secours ; l'un des contrebandiers est jeté violemment par terre, mais l'autre, profitant du désordre, se sauve en criant : « Laissez-moi ! je suis perdu ! »

Arrivé sur la berge, l'individu se lance dans le canal, d'où les douaniers l'ont retiré. Les deux contrebandiers sont dans un état pitoyable et on désespère de les sauver.

Variétés.

LA CATHÉDRALE DE CLERMONT-FERRAND ET SON NOUVEL ORGUE DE TRIBUNE.

Les importants travaux de restauration et d'a-

grandissement exécutés à la cathédrale de Clermont-Ferrand placent cet édifice parmi les monuments les plus remarquables.

Le Gouvernement, qui fait exécuter ces admirables travaux, n'a pas voulu attendre leur achèvement complet pour commander un orgue de tribune dont les proportions monumentales et la valeur artistique soient dignes d'une aussi magnifique cathédrale. M. J. Merklin, l'habile facteur, fut chargé en 1874, par Son Excellence M. le ministre des cultes, de la construction de cet instrument, et cet artiste, placé au premier rang par le vrai mérite de ses travaux d'orgues, a pleinement justifié cette confiance en produisant pour la cathédrale de Clermont une œuvre hors ligne.

M. Merklin a réuni dans cet orgue, possédant 42 jeux et 2,562 tuyaux, tous les perfectionnements de la facture. Une soufflerie puissante et à différentes pressions d'air a permis d'appliquer à chaque clavier à mains, et même au pédalier, des appareils pneumatiques spéciaux ainsi qu'une machine générale correspondant au clavier grand orgue, et servant aussi, par les accouplements, à la réunion de tous les claviers.

L'application de ces diverses machines procure à l'organiste toutes les facilités pour l'exécution de la musique religieuse et classique et permet de produire, sans effort, la plus grande puissance de sonorité et la plus riche variété d'effets. Une série de pédales d'accouplements et de combinaisons, disposées par groupes avec une remarquable clarté, donne à l'organiste le moyen de nuancer cette sonorité et d'en varier les timbres, sans que les mains aient à délaissier les claviers.

Tels sont, sommairement indiqués, les principaux perfectionnements appliqués au mécanisme de cet instrument magnifique.

La richesse de sa sonorité est aussi puissante que diversifiée ; on peut en juger par la classification logique des catégories de jeux dont il se compose : les grands fonds, c'est-à-dire les 16 et 8 pieds ouverts et bouchés, moins la famille des gambaes, sont la base fondamentale d'un bel orgue. Celui de Clermont en possède 14, dont la masse est d'un effet profond et imposant. Par l'introduction des gambaes et des salicionals, les fonds acquièrent plus de mordant ; il semble qu'au moelleux des fonds se joint un chœur de violes et de violoncelles. Ajoute-t-on à cet ensemble les flûtes de 4 et de 2 pieds, ainsi que les jeux de mutation, les harmonies revêtent une plénitude superbe, quoique encore tempérée ; mais voici venir la retentissante famille des bombardes, trompettes et clairons ; c'est un grand chœur, c'est un immense orchestre, d'une puissance étonnante, sans que rien soit aigre ni criard.

Deux séances d'audition, données les 9 et 13 octobre, la première au profit des Fourneaux économiques, et la seconde au bénéfice des Petites Filles de soldats, ont permis à l'auditoire nombreux et choisi qui se pressait dans les ateliers de M. Merklin, d'apprécier dans toute leur étendue les beaux effets que produit le nouvel orgue de la cathédrale de Clermont, sous les mains d'artistes de talent.

Cette dernière séance était honorée de la présence de M. le général Bourbaki, gouverneur de Lyon, et de M^{me} Bourbaki ; tous deux avaient bien voulu prendre sous leur patronage l'œuvre des Petites Filles de soldats ; MM. les généraux Faure, Tixier, Marmier, Guillemon, M. l'intendant Bagès, un grand nombre d'officiers supérieurs et d'état-major y assistaient également.

MM. Ruest, organiste de l'institution des Charitres ; Trillat, organiste de la Primatiale ; Lemaigne, organiste de la cathédrale de Clermont ; M. Ten-Have et M. Bay, les savants et habiles violonistes, s'étaient empressés d'offrir pour ces deux séances le concours de leur talent, et ont contribué dans une large part à en assurer le succès.

Il est d'un heureux augure pour le grand orgue de la cathédrale de Clermont d'avoir débuté par des œuvres de charité avant même d'avoir reçu les bénédictions de l'Eglise.

Le dessin du buffet monumental et gracieux qui doit contenir le nouvel instrument a été fort admiré dans les ateliers de M. Merklin, où il était exposé ; il est dû au talent de M. de Baudot, architecte du Gouvernement, chargé de l'achèvement des travaux de la cathédrale de Clermont.

(Extrait du journal *Le Monde*.)

Dernières Nouvelles.

La *Correspondance politique* de Vienne appelle l'attention sur une dépêche qu'elle dit tenir de très-bonne source et suivant laquelle des officiers anglais provenant de l'état-major de l'armée des Indes travaillent actuellement à construire autour de Constantinople des fortifications formidables.

L'arrivée des troupes anglo-indiennes est immédiatement attendue à Constantinople.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Quand un livre est signé du nom du spirituel et célèbre auteur de la *Pénélope normande* et de *Sous les tilleuls*, il appelle forcément l'attention du monde lettré. A ce titre, le nouvel ouvrage d'Alphonse Karr, *On demande un tyran*, qui vient d'être mis en vente chez l'éditeur Calmann Lévy, ne saurait passer inaperçu. C'est un des plus piquants volumes du remarquable et judicieux écrivain, et il nous suffit d'en signaler l'apparition pour qu'il soit bientôt dans toutes les mains.

Dans une ville d'hiver, roman nouveau d'un auteur bien connu en France et à l'étranger sous le pseudonyme de Quida, vient de paraître chez l'éditeur Calmann Lévy. L'auteur a mis hardiment le doigt au vif de nos maux sociaux. Son œuvre, critique humoristique des mœurs du jour, est écrite avec une verve toute parisienne et abonde en détails piquants, en observations fines et délicates.

UNE AFFAIRE D'OR!!
LISEZ!!!

BELLES ET BONNES
MONTRES
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE
expédiées franco.

APERÇU DES PRIX :

MONTRE argent, boussolo, secondes. 24 fr.
MONTRE argent, cylindre rubis. 20 fr.
MONTRE glace plate, cylindre rubis. . 17 fr.
MONTRE sonnantes heures, 1^{er} choix. 25 fr.
MONTRE marchant très-bien. 10 fr.
MONTRE qualité inférieure. 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ

On demande des dépositaires et des courtiers.
ENVOI D'ÉCHANTILLONS.
S'adresser à M. COSTE, entrepositaire
général, à Taulignan (Drôme).

Purgatif et Dépuratif économique,
efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises*
de CAUVIN se trouvent dans toutes les phar-
macies. 30 pilules, 2 fr.

Refusez toute contrefa-
çon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-
blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière*
Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans méde-
cine, sans purges et
sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en com-
battant les dyspepsies, gastrites, gastralgies,
glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nau-
sées, renvois, vomissements, même en grossesse,
constipation, diarrhée, dysenterie, coliques,
toux, asthme, étouffements, étourdissements,
oppression, congestion, névrose, insomnies, mé-
lancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie,
chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,
haléine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,
intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang.

C'est en outre la nourriture par excellence qui,
seule, réussit à éviter tous les accidents de l'en-
fance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame
la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow,
Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de
Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur profes-
seur Werzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit
ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de
l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pul-
monaire, avec toux, vomissements, constipation
et soif de 25 années. — N° 46,210 : M. le
docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irri-
tation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois
par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colo-
nel Watson, de la goutte, névralgie et constipation
opiniâtre. — N° 48,744 : le docteur-médecin Shor-
land, d'une hydropisie et constipation. — N°
49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus
complet, paralysie de la vessie et des membres,
par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,
elle économise encore 50 fois son prix en méde-
cines. En lattes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;
1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les
Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60
francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de
12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de
48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou envi-

ron 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste,
les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Sa-
umur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. CON-
M. TEXIER; M. BÉSSON, successeur de
J. RUSSON, quai de Limoges, rue Saint-Jean; M.
bons pharmaciens et épiciers, et partout chez les
26, place Vendôme, Paris. — Du BARRY & C^o,
(31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 — —		4 — 30 — —	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 30 — —	
12 — 30 — —		7 — 39 — —	
6 — 20 — —		11 — 18 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	70 15	05		Soc. gén. de Crédit industriel et	740	5		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	855		2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	100 15	05		com. 125 fr. p. j. nov.	157 50	2 50		Crédit Mobilier esp. j. juillet.	535		5
5 % jouiss. novembre.	104 25	05		Crédit Foncier d'Autriche.	480	5		Société autrichienne j. janv.	522 50	2 50	
Obligations du Trésor, t. payé.	495			Charentes, 400 fr. p. j. août.	383 75	1	25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	230			Est, jouissance nov.	620	5		Orléans.	331		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	186			Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	992 50	7	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	398		
— 1865, 3 1/2 %.	510			Midi, jouissance juillet.	775			Est.	331		
— 1869, 3 %.	374			Nord, jouissance juillet.	1268		17 50	Nord.	332 50		
— 1871, 3 %.	366			Orléans, jouissance octobre.	1040	10		Ouest.	326		
— 1875, 4 %.	482			Ouest, jouissance juillet, 65.	667 50	2 50		Deux-Charentes.	309		
Banque de France, j. juillet.	3700			Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	17 50			Vendée.	261 25		
Comptoir d'escompte, j. août.	685 75			Compagnie parisienne du Gaz.	1330			Canal de Suez.	520		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	375			Société Immobilière, j. janv.	17 50						
Crédit foncier colonial, 250 fr.	340			C. gén. Transatlantique, j. juill.	295						
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	735										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 1^{er} mai 1876).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Amboise)
9 — 1 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 37 — — — — —	soir, — — — — —
4 — 10 — — — — —	express — — — — —
7 — 17 — — — — —	omnibus — — — — —
10 — 37 — — — — —	omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 30 — — — — —	omnibus — — — — —
9 — 41 — — — — —	express — — — — —
12 — 38 — — — — —	soir, omnibus-mixte
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

GRAND DÉBALLAGE

DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment de riches broderies écruées de Nancy et des Vosges, telles que :

- Chemises de jour et de nuit, brodées, avec plastron; camisoles-plastron et autres, cousues, piquées et brodées à la main; garnitures pour chemises brodées, sur jolie toile.
- Taies d'oreillers, brodées sur toile.
- Riches mouchoirs, depuis 20 fr. jusqu'à 150 fr. la pièce. — Mouchoirs avec initiales, fil, à 95 cent.
- Robes brodées sur piqué, robes de baptême brodées sur nanzouk.
- Plus de 6,000 mètres de bandes brodées, solde, seront vendues à des prix incroyables, depuis 1 fr. 25 les 4 mètres 20 centimètres.
- Cols, jolie toile, deux belles piqûres, à 95 c. la pièce.
- 50 pièces de belles guipures pour rideaux, haute nouveauté, depuis 55 c. le mètre.
- Dessus de lit, dessus d'édredon, guipure, au prix incroyable de 2 fr. 95 la pièce.

A VENDRE
PRÉSENTMENT,
UN PRÉ

D'une contenance de cinq hectares environ, situé commune de Longué, près du vieux boug.
S'adresser à M. BELLANGER, Félix, propriétaire, rue Basse, à Longué.

HORLOGERIE
ET BIJOUTERIE
SANGLARD Frères,
14, rue Rambuteau, Paris.

Spécialité d'articles d'occasion provenant des ventes du Mont-de-Piété de Paris. Ces articles sont vendus au tiers de leur valeur.
MONTRE OR, pour dame, de 50, 60, 70 fr. et au-dessus; MONTRE OR, pour homme, de 60, 70, 85 fr. et au-dessus. Chaîne or, 3 fr. le gramme. Pendules en tous genres, à 40, 55, 60 fr. et au-dessus. Grand choix d'articles neufs à des prix très-réduits. — ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS dans toutes les communes. (874)

A LOUER
En totalité ou par parties,
VASTES CAVES
PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrères.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

M. G. DOUSSAIN, quai de Limoges, 42, à Saumur, se charge, sans frais, de faire faire tous recouvrements de créances, tant à Saumur que dans toutes les villes de France et de l'étranger; les honoraires ne sont dus et ne peuvent être prélevés que sur les sommes encaissées, lesquelles sont versées de suite au client, aussitôt après l'encaissement. (583)

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (223)

On demande un garçon de magasin, chez MM. BEISSAT frères, 33, rue Saint-Jean. (594)

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

CAISSE SAUMUROISE
L. LE BRAS, BANQUIER
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
MAISON A PARIS

Paiement de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
RECOUVREMENTS.
On traite par correspondance.

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madelaine Paris), Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc.
Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (588)

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{er} médailles à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUTES LES CAPES
Entrepôt général p^r la France et l'Exportation
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSEILLE

AMER **PICON**